

DEMANDE d'une FEMME de SERVICE SUPPLEMENTAIRE pour l'ECOLE du CAMP OZOUX.

Le Maire donne lecture du rapport.

Saint-Denis, le 23 Mai 1951

Mesdames,

Messieurs,

Madame la Directrice de l'Ecole du Camp Ozoux par sa lettre en date du 8 Mars courant, transmise par Monsieur l'Inspecteur Primaire, demande à pourvoir son école d'une femme de service supplémentaire qui sera exclusivement réservée aux soins constants à donner aux petits enfants qui sont au nombre de 115 âgés de 2 à 5 ans.

Deux domestiques perçoivent actuellement l'une la rémunération mensuelle de 700 Rs et l'autre 515 Rs pour assurer le service de balayage nettoyage des locaux scolaires et des soins donnés aux enfants.

M. le Vice-Recteur pressenti de la situation m'a adressé la lettre suivante:

ACADEMIE d'AIX

Saint-Denis, le 19 Mars 1951

VICE RECTORAT

de la  
Réunion

Le Vice Recteur

à Monsieur le MAIRE - SAINTE - DENIS

Tél/5.95

N° 353 IP

Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur d'attirer votre bienveillante attention sur la situation de l'Ecole Maternelle du Camp Ozoux. Tandis que les 2 sections préparatoires comptent 57 et 63 élèves, la section maternelle confiée à la Directrice réunit journallement 122 enfants de 2 à 4 ans 1/2.

La nomination d'une femme de service spécialement et uniquement affectée aux soins et à la surveillance de ces enfants pour secourir l'institutrice, serait urgente. Elle est d'ailleurs imposée par les règlements. Je vous serais reconnaissant de vouloir bien envisager la possibilité de procéder à la création de cet emploi. La femme de service est nommée par la Directrice avec votre agrément et son traitement est à la charge de la commune (décret du 18 Janvier 1887 art. 8 modifié 15 Juillet 1921).

En vous remerciant à l'avance de ce que vous pourrez faire en ce sens, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de mes sentiments les meilleurs./.

Signé: H. FOUCQUE.

Madame la Directrice, par sa lettre du 14 Mai courant me demande, avec insistance, une solution à cet état de choses, car dit-elle, l'effectif croissant de l'école ne lui permet plus de faire assurer, comme il conviendrait, le service d'entretien de l'Ecole et les soins à donner aux enfants qui la fréquentent.

La cause de Madame la Directrice de l'Ecole du Camp Ozoux me paraît juste et vous demanderai, en conséquence, de vouloir bien autoriser le recrutement d'une femme de service supplémentaire à la rémunération mensuelle de 1.200 frs.

Cette femme de service sera spécialement et uniquement affectée aux soins et à la surveillance de petits enfants./.

Le Maire,  
Signé: OLIVIER.

M. REVEST. - Je dois vous dire que la somme proposée soit 1.200 frs mensuellement a été fixée par la Directrice elle-même.

M. GAUVIN demande que la femme de charge soit nourrie, ce qui est accepté à l'unanimité par les Membres du Conseil.

LE MAIRE met aux voix le rapport ci-dessus.

Adopté à l'unanimité.

*Incl soumis à l'approbation  
de Monsieur le Maire  
M. Denis le 3 juillet 1951  
P. le Secrétaire Général  
Le Chef de Division délégué  
Signé: Gavarini*

*Approuvé  
M. Denis le 6 juillet 1951  
P. le Maire et par délégation  
le Secrétaire Général  
Signé: Prouse*